



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 36/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Lionel GUADAGNO.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
Mme Caroline GUIBOURT par M. Laurent THEVENOT.

Etaient absents : M. Julien PIEDPREMIER – M. Gilbert MÉNARD – Mme Nicole LAURENT – M. Claude BARRON.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

OBJET :

FINANCES

Budget Communal

Vote des taux d'imposition 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026 de la Commune de Volvic, **le Conseil Municipal**, Laurent THEVENOT, Maire, entendu, et après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- **DÉCIDE DE NE PAS AUGMENTER** la pression fiscale en adoptant les taux de référence 2025,

- **DÉCIDE DE RECONDUIRE** en 2026 les taux 2025 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti **36,62 %**

Taxe sur le foncier non bâti **57,71 %**

- **DÉCIDE DE RECONDUIRE** en 2026 le taux 2025 relatif à la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale comme suit :

Taxe d'Habitation **7,75 %**

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 26.03.2026

Publié ou notifié

le : 26.03.2026

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

